

## RECOMMANDATIONS DE L'ICDN POUR CASTING AVEC NUDITÉ ET CONTENU SEXUEL

De par sa nature, toute audition met en jeu un déséquilibre de pouvoir. Certains artistes peuvent se sentir obligés d'accepter de faire des choses qui les mettent mal à l'aise pour obtenir un emploi. C'est donc à juste titre que les directeurs de casting se préoccupent de la question du consentement et de la sécurité des artistes.

De manière à assurer un environnement professionnel et permettre au réalisateur d'être sûr que le «oui» d'un artiste est donné librement et en toute confiance, nous vous recommandons vivement de suivre les directives énoncées ci-dessous.

### AUDITIONS

Les règles sur la nudité et l'intimité s'appliquent, sans exception, à tous les types d'auditions, aussi bien en ligne ou en auto-enregistrées qu'en présentiel.

- Si un rôle nécessite de la nudité, de la semi-nudité ou une simulation d'acte sexuel (y compris des baisers), le descriptif du casting doit au mieux des informations portées à la connaissance du directeur de casting en préproduction, le stipuler en détail. Cela permet à l'artiste de décider en connaissance de cause s'il/elle souhaite participer à l'audition.
- Les auditions et réunions doivent avoir lieu dans des espaces professionnels et durant un créneau horaire raisonnable. Si une maison privée ou un hôtel est utilisé pour une audition ou une réunion, un espace séparé doit être clairement délimité pour le travail professionnel. Les agents et directeurs de casting doivent indiquer explicitement que ces rencontres doivent se dérouler dans un hall ou un salon, et ne jamais se passer dans un lieu à haut risque. L'artiste doit être fortement encouragé à venir accompagné d'une personne de confiance (« chaperon ») qui restera avec lui/elle tout au long de la session.
- Ne présumez jamais qu'un artiste est à l'aise avec la nudité ou la simulation d'actes sexuels, même s'il/elle l'a déjà fait.
- Ne traitez pas les interprètes de « films pour adultes » différemment ; tout le monde mérite la même considération et le même respect.

- Lorsque vous faites une offre à des artistes de grande notoriété qui n'ont pas auditionnés, il est essentiel d'en informer clairement les agents. Les artistes doivent être assurés qu'ils travailleront dans un environnement sûr.
- Il n'est jamais nécessaire d'utiliser des scènes de sexe ou de violence pour présenter le personnage lors d'une première audition.
- Si les rappels (callbacks) nécessitent des scènes de sexe, celles-ci doivent se dérouler entièrement habillées, être planifiées en collaboration avec un coordonnateur d'intimité et répétées au préalable avec les interprètes basés sur un système d'accord et de consentement. Si le contact physique est nécessaire, les acteurs doivent par exemple convenir des parties de leur corps qui peuvent être touchées.
- Les acteurs devraient être encouragés à convenir de leurs limites à l'avance et par écrit. Par exemple, en cas de baisers, ils peuvent dire « J'accepte uniquement les baisers bouche fermée ». Les acteurs ont le droit de préserver leur santé et de ne pas s'embrasser sur la bouche.
- Les limites fixées par l'interprète durant la phase d'audition ne doivent pas être retenues contre lui/elle ou considérées comme un refus de remplir, le cas échéant, les exigences légitimes du rôle.
- Les mêmes règles concernant la nudité et l'intimité s'appliquent lorsque les auditions sont menées exclusivement par vidéoconférence ou auto-enregistrement.

## NUDITÉ & SEMI-NUDITÉ

Soyez sensible aux différences culturelles concernant ce qui est acceptable. Respectez toujours la pudeur des acteurs.

- La nudité complète n'est jamais nécessaire lors d'une audition ou d'un rappel, ni en présentiel, ni en ligne, ni lors d'un auto-enregistrement.

- La semi-nudité ne devrait être demandée qu'au stade du rappel, et seulement si elle est légitime et pertinente pour remplir les exigences du rôle. Lors de ce type de « visionnage », l'interprète doit porter un maillot de bain de son choix. Cette étape du casting doit être séparée de la présentation des scènes.

L'agent et l'artiste doivent recevoir le scénario complet au plus tard 48 heures en avance. Si le projet est secret, il convient de faire signer à l'artiste un accord de confidentialité (« Non-Disclosure Agreement ») rédigé par un cabinet d'avocats, qui contraint l'artiste au secret, couvrant ainsi le contenu du script.

- Si un rappel nécessite légitimement la semi-nudité, seules les personnes clés de la production (directeur de casting, réalisateur et producteur) devraient être présentes. Toutes les parties doivent accepter cela à l'avance, et l'interprète devrait être encouragé à amener une personne en soutien qui reste présente dans la salle lorsque qu'il/elle est semi-nu.

- Si la semi-nudité doit être filmée ou photographiée, la production doit obtenir de l'interprète son consentement explicite et écrit. Les agents doivent toujours en être informés.

- Le visionnage du matériel filmé ou photographié contenant de la semi-nudité doit être limité aux parties essentielles, c'est-à-dire : producteur, réalisateur, directeur de casting et costumier. Seuls ceux qui ont légitimement besoin de voir ce matériel devraient être autorisés à le faire.

- Le matériel filmé ou photographié contenant de la semi-nudité doit être conservé en lieu sûr, que ce soit dans un emplacement physique ou en ligne. Ce matériel doit être intégralement détruit après la période de préproduction.

- Les artistes interprètes ne devraient jamais être invités à s'auto-enregistrer ou à se photographier nus ou semi-nus.

- Les artistes interprètes ne devraient jamais être invités à s'enregistrer ou se photographier pratiquant des actes sexuels, qu'ils soient simulés ou réels, baisers inclus.

CONTRAT

- Les directeurs de casting devraient encourager la production à publier un avenant de nudité détaillant ce à quoi l'acteur consent en termes de nudité, semi-nudité ou sexe simulé requis pour le rôle.

- Les directeurs de casting devraient-encourager les productions à exercer une norme de courtoisie sur le plateau, telles qu'un plateau fermé et un accès limité aux moniteurs vidéo pendant le tournage de toutes les scènes sensibles.

- Les accessoires et pièces de costumes doivent respecter la pudeur de l'interprète et doivent être explicitement décrits dans la clause de nudité.

- Les directeurs de casting devraient-encourager les productions à employer des coordonnateurs d'intimité pour chorégraphier le sexe simulé.

- La production doit noter tous les détails des scènes sensibles dans le contrat et indiquer explicitement quelle exposition et quelle publicité est attendue.

- La production est tenue d'utiliser ces scènes exclusivement pour l'achèvement du projet - c'est-à-dire que celles-ci ne peuvent pas être incluses dans le package publicitaire et/ou making-of sans le consentement écrit de l'interprète.

- Le stockage des scènes sensibles doit être sécurisé, que ce soit dans un emplacement physique ou en ligne ; la clause de nudité doit inclure explicitement l'exigence d'un stockage sécurisé.